



A l'occasion de la cinquième Journée mondiale pour le travail décent

POUR NOUS, LES JEUNES, L'AVENIR S'ANNONCE SOMBRE

Selon le rapport 2012 sur le travail publié par l'Organisation internationale du travail (OIT), il y a à l'échelle mondiale près de 75 millions de chômeurs âgés de 15 à 24 ans. Ce chiffre reste à son plus haut niveau depuis la crise et ne devrait pas diminuer d'ici 2016.

Au Luxembourg le taux des demandeurs d'emploi de moins de 24 ans est d'environ 13%, et deux fois supérieur au taux de chômage pour l'ensemble de la population. Près de 34,6% des jeunes salariés ont un emploi temporaire contre seulement 6,2% de l'ensemble de la population salariée.

La précarité professionnelle n'est pas sans impact sur notre vie familiale et sociale: difficultés à s'assumer financièrement, dépendance des parents et sentiment de dévalorisation. Les plus vulnérables basculent ainsi dans une situation d'exclusion sociale qui risque d'être durable. Sans emploi ou enchaînant des boulots temporaires et précaires (CDD, stages non-rémunérés, contrats temporaires), beaucoup de jeunes se voient isolés et sans perspectives.

Pour agir concrètement et combattre ensemble la mise à l'écart des jeunes et leur précarité, l'OGBL et ses jeunes demandent:

- des emplois décemment rémunérés et des conditions de travail réglées;
- des stages et apprentissages offerts aux jeunes garantissant des revenus suffisants ainsi qu'une protection sociale;
- une reconnaissance des acquis non formels et informels et certification des expériences acquises pendant le stage, l'occupation d'étudiant ou dans le cadre d'une mesure d'emploi jeune;
- une évaluation régulière de l'efficacité des programmes serait importante pour alimenter les décisions d'investissement et la conception de la politique;
- le renforcement de l'encadrement et de l'orientation des jeunes éloignés du marché du travail;
- l'introduction d'un modèle de type «taxe d'apprentissage» pour les entreprises permettant de financer les indemnités de l'apprentissage et les dépenses au développement de la formation professionnelle;
- le renforcement des formations durant la période de chômage qui facilite l'insertion des jeunes dans le marché de travail;
- une évaluation quantitative des mesures pour l'emploi des jeunes (plan de formation et encadrement par le tuteur);
- la création de nouveaux emplois de haute qualité;
- l'inscription d'un droit d'accès à l'emploi pour les jeunes demandeurs d'emploi dans notre code du travail.

**Lutter contre la précarité des jeunes à l'emploi, c'est donc
se battre pour un meilleur emploi pour tous, aujourd'hui et demain.
Nous, les jeunes d'aujourd'hui, constituons l'avenir de notre société.
Nous laisser «en dehors» constituerait
un véritable gâchis social et économique!**



facebook.com/OGBLJeunes

